

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25/06/2015

#### Etaient Présents :

M. DUMOULIN, Maire  
MMES DEMAZIERES, LADROUE et NOUGIER  
MM. BRICE, FEVRE, FOUREAUX, GARNIER, PUJOS, SUELDIA et  
THEVENOUX

Absents : MMES LEROY et MATHIS, DELOINGCE et GUILLOU

Pouvoir : MME LEROY à M. THEVENOUX

MME MATHIS à M. FEVRE

Secrétaire de séance : MME NOUGIER

A 20 heures 35, les conditions de quorum étant réunies, Monsieur le Maire ouvre la séance.  
A l'unanimité des membres présents, Madame Marie-Hélène NOUGIER est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 28/05/2015, ne suscitant aucune remarque, est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

#### **1- APPUI DE L'ADTO POUR LA GESTION DU DROIT DES SOLS**

A partir du 1<sup>er</sup> Juillet, le Conseil Municipal de Courteuil, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide confier l'instruction de ses dossiers d'urbanisme à L'ADTO, la DDT de Senlis n'assurant plus ce service à cette même date.

#### **2- FPIC : CHOIX DE LA REPARTITION ET DE LA PRISE EN CHARGE ADOPTE LE 19 MAI 2015 PAR LA CC3 FORETS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, entérine la décision de la CC3F de prendre sur son budget propre la totalité de la contribution au FPIC d'un montant de 946.058,00 Euros pour l'année 2015.

#### **3- CAR SCOLAIRE DU RPC AVILLY/COURTEUIL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le document du règlement du car scolaire desservant l'école primaire d'Avilly Saint Léonard, tel que proposé par la commission scolaire. Celui-ci sera soumis aux enseignants, dès la rentrée scolaire 2015-2016.

#### **4- FOURNITURE DU GAZ : MISE EN CONCURRENCE**

Devant l'obligation de mettre en concurrence divers fournisseurs de Gaz pour sa consommation personnelle, une étude a été faite sur trois fournisseurs potentiels. Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal retiennent l'offre de GDF SUEZ avec son contrat Origin'Gaz (prix indexés sur le tarif réglementé).

#### **5- REVALORISATION DE L'INDEMNITE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS**

Par 10 voix pour et 3 abstentions, le Conseil municipal adopte le taux de progression de 0,90% proposé par l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25.

Fait à Courteuil, le 27 Juin 2015

Le Maire  
François Dumoulin.

